

donne aux malades de la ville une somme équivalente à la taxe de l'eau ; ou encore que la ville paye à l'Hôtel-Dieu la note journalière de chaque malade qui y est reçu.

Si l'on persiste à ne pas vouloir fournir AU MOINS L'EAU GRATUITEMENT, je laisserai aux citoyens de Québec, dont l'esprit de justice est bien connu, le soin de tirer la conclusion qui découle naturellement et rigoureusement de l'exposé des faits.

Veillez agréer, Monsieur le Maire,

L'expression de mes sentiments les plus dévoués,

† L. N. Arch. de CYRÈNE,
Coadjuteur de S. E. le Card. Taschereau.